

La 'généralité' dans les théories du son à l'âge classique Jean-Marie Fournier

▶ To cite this version:

Jean-Marie Fournier. La 'généralité' dans les théories du son à l'âge classique. Histoire Epistémologie Langage, 2007, 29 (1), pp.85-103. halshs-00297145

HAL Id: halshs-00297145 https://shs.hal.science/halshs-00297145

Submitted on 15 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA *GÉNÉRALITÉ* DANS LES THÉORIES DU SON À L'ÂGE CLASSIQUE

Jean-Marie Fournier

Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques Université Paris Diderot - CNRS

RÉSUMÉ : Cet article propose l'exploration de certains des problèmes posés par la notion d'*unités* sonores dans les descriptions phonétiques du français au 17^e et au 18^e s. Comment ont-elles été conçues, comment ont-elles été mises en œuvres par les auteurs ? La précision de ces descriptions conduit en effet progressivement à la nécessité d'en réguler le nombre, et de préciser les critères qui peuvent présider à cette opération. La conceptualisation de la notion d'unité sonore prend une autre dimension encore à partir de Port-Royal, puisqu'alors est posé la question de leur généralité. C'est ce que nous tentons de montrer à partir de la comparaison des classements des sons imaginés par les auteurs de cette période.

MOTS-CLÉS: histoire de la phonétique; phonème; lettre; unité sonore; grammaire générale; généralité; 17° s.; 18° s.; français; théories du son.

ABSTRACT: This paper deals with the construction of the concept of *unit* in the phonetic descriptions of French language during the 17th and 18th centuries. Increasing precision makes it necessary to regulate the number of units grammarians are able to identify. We propose an analysis of the different criteria which have been introduced during this period to solve the problem. From 1660, the question is brought under a new light by the authors of general grammars in connection with the problem of generality, as we try to show by comparing different classifications of sounds proposed by the most important theoreticians of that time.

KEYWORDS: Phonetics (history); 17^{th} century; 18^{th} century; French; Phoneme; Letter; Grammaire générale; generality; Sound (theories).

Le but de cet article est de montrer comment se pose le problème de l'identification des *unités*, et de leur régulation dans les descriptions phonétiques que les auteurs de grammaires françaises développent au cours de la période qu'il est convenu d'appeler l'âge classique.

Ce problème revêt plusieurs formes. Nous verrons qu'après une période qu'on pourrait dire exploratoire, au cours de laquelle le souci de précision aboutit à un inventaire de plus en plus riche des sons identifiés, vient un temps où la nécessité de réguler le foisonnement du matériau décrit se fait jour. Réguler, cela signifie d'abord distinguer les sons fixés par l'usage, des chimères imaginées par des grammairiens trop précis, trop tatillons, ou dont la prononciation peut être marquée par une origine provinciale¹. La régulation des descriptions ne se distingue donc pas dans son principe initial de l'institution de la norme. Nous verrons à partir de quelques cas précis que ce travail n'engage pas seulement le

Cf les remarques de Duclos sur Buffier: « Lorsque je lus la grammaire de Buffier, j'ignorais qu'il fût normand. Je m'en aperçus dès la première page à l'accentuation. » (cité par Auroux, 1979, p. 250)

choix entre des prononciations concurrentes, mais peut apparaître comme une conséquence du système théorique élaboré.

Par ailleurs, à partir de la publication de la *Grammaire générale et raisonnée*, le problème change de nature. L'objet de la description phonétique développée par les Messieurs est en effet problématique. Il ne s'agit plus des sons du français, mais d'unités auxquelles le projet de l'ouvrage confère le statut d'une certaine généralité. Nous essaierons de voir, chez les auteurs qui les suivront, comment celle-ci est conçue dans les descriptions phonétiques et les classements, et sous quelles formes elle se manifeste.

1. LA PHASE DE DÉCOUVERTE ET D'INVENTAIRE

Au cours de la période que nous examinons, une première tendance apparaît avec netteté: les grammairiens les plus anciens se donnent pour tâche de décrire et d'identifier les sons du français. Cette exploration prend appui sur les lettres (ou les groupes de lettres, ce que les auteurs de ce temps appellent *diphtongues*) dont il s'agit de décrire la prononciation, pour des lecteurs éventuellement étrangers. La recherche de la précision et de l'exactitude conduit alors à ce que l'on peut considérer comme un certain nombre de découvertes.

Le cas le plus manifeste est celui des nasales (Cosériu, 1994; Fournier, à paraître). On trouve l'esquisse de leur description dès *l'Esclaircissement de la langue française* de Palsgrave:

If m or n followe nexte after a in a frenche worde, all in one syllabe, than a shall be souded lyke this diphthong au, and somethyng in the noose, as these wordes ambre, chambre, mander, amant, tant, ... (1530, p. 78, édition Baddeley).

Elle se précise un peu plus tard chez Maupas qui identifie le trait de nasalité en soustrayant en quelque sorte le trait occlusif des consonnes m et n: ainsi m « à la fin des syllabes ne s'exprime que foiblement & sans serrer les lèvres l'une contre l'autre, ainsi Nom, renom, faim », de même « N, finissant la syllabe ne s'exprime non plus, quoy que ce soit sans faire toucher le bout de la langue contre le palais de la bouche, ton bon conseil Henri » (Maupas, 1607, p. 18). Chifflet (1659), semble reconnaître l'existence des voyelles comportant un trait nasal en tant que telles, il les identifie même comme des sons simples, quoiqu'il se serve encore de la notion de diphtongue, qu'il prend au sens de « digramme ». Il les définit en effet comme des « Diphtongues qui se forment d'un seul son, comme, EU, OU, AI & les sons de An, En, In, On, Un, sans prononcer l'n comme ferraient de vraies voyelles, si l'on eust inventé quelques lettres particulières pour les signifier » (p. 172). Mais c'est Dangeau, à la fin du siècle, dans son Mémoire sur les voyelles (1694), qui règle la question en proposant une démonstration dans laquelle les contemporains verront des arguments définitifs. A la différence de ses prédécesseurs en effet, il propose non une exploration plus ou moins intuitive du mécanisme articulatoire mobilisé dans leur production (comme Maupas ou Chifflet), ou de la substance phonique telle qu'elle peut être appréhendée à partir de l'impression acoustique (comme Palsgrave), mais une série d'arguments reposant sur la prise en compte des contextes dans lesquels le son noté par la

séquence graphique voyelle + N ou M peut apparaître (Auroux, 1979 ; Fournier, à paraître).

L'exploration des faits de prononciation conduit à d'autres découvertes que nous avons décrites ailleurs (Fournier, à paraître), comme celles des semi voyelles [j], [w], [ų] donnant lieu à une discussion dont on peut suivre les étapes chez Buffier (1709), Boindin (1753), Duclos (1754), Wailly (1754), et Harduin (1757); celle des différents é du français, dont le nombre reste controversé (de 3 à 6) pendant une longue période; celle de l'opposition [Ø] / [æ], qui ne figure pas dans Port-Royal, que Duclos décrit cependant dans ses *Remarques sur la Grammaire des* Messieurs, et que Dangeau ne mentionne qu'en passant, et comme en s'excusant, pour tenir compte du reproche qui lui est fait de l'avoir omise: « j'avoue qu'ils [: ses objecteurs] ont raison; que ces deux sons quoique semblables ne laissent pas d'être différents; mais je n'ai pas osé dire tant de nouveautés en même temps » (Dangeau, 1694, p. 32).

Il est intéressant de tenter d'identifier ce qui permet ces « découvertes ».

Dans certains cas, c'est clairement le module théorique élaboré par le grammairien, dont la mise en place permet d'apercevoir des faits que les auteurs précédents ne sont pas en mesure d'identifier faute de disposer du même équipement conceptuel. Nous en prendrons un exemple particulièrement probant. Il s'agit de la généralisation de l'opposition consonnes fortes *vs* consonnes faibles chez Duclos (*cf. infra*). Celle-ci n'est pas nouvelle en elle-même, mais ce qui l'est, c'est la systématicité de sa mise en œuvre, et le contenu qu'il lui donne dans le cas du [g] et du [k].

Le classement général se présente sous la forme suivante (Duclos, 1754, p. 21):

Consonnes faibles		Consonnes fortes	
b	bon	p	pont
d	don	t	ton
g	guenon	g	gueule
j	jamais	ch	cheval
q	cuiller	k	kalendes
v	vin	f	fin
z	zèle	S	seul

Dans presque tous les cas, l'opposition correspond en fait à la mobilisation du trait de sonorité, si bien que consonnes sourdes = consonnes *fortes* et consonnes sonores = consonnes *faibles*.

Mais ce qui distingue l'initiale de *cuiller* et celle de *kalendes*, ou celles de *guenon* et de *gueule*, est bien entendu d'une autre nature. Il ne peut s'agir que du déplacement du point d'articulation sous l'influence de la voyelle suivante : c'est

particulièrement le cas de *cuiller* et *kalendes* qui comportent respectivement un [k] palatal et un [k] vélaire.

Il est donc clair que les faits pris en compte dans l'ensemble du tableau ne sont pas tous homogènes avec ceux présentés par la paire *pont/bon*, puisque, comme nous le dirions aujourd'hui, l'opposition entre [d] et [t], ou [v] et [f] est phonologique², tandis que *cuiller* et *kalendes* mettent en œuvre deux allomorphes du même phonème. La démarche de Duclos correspond de son propre aveu à la tentative de dresser un inventaire complet des sons identifiables, sous réserve toutefois qu'ils soient assez « fixés » pour être considérés comme tels, et ne pas relever d'une perception idiosyncrasique et trop « délicate » :

On pourrait bien aussi reconnaître tous les sons que je propose; mais je doute fort qu'on en exige; et qu'il y en ait actuellement dans la langue plus que je n'en ai marqué. Il peut bien se trouver encore quelques sons mixtes, sensibles à une oreille délicate et exercée, mais ils ne sont ni assez fixés, ni assez déterminés pour être contés. (Duclos, 1754, p. 23)

C'est manifestement la systématicité du classement qui permet d'accroître l'inventaire, quand bien même la distinction proposée ne nous apparaît pas homogène, et semble reposer sur ce qui nous semble une confusion.

Cette question a suscité un débat dont rendent bien compte les différents aménagements dont ce modèle de classement a fait l'objet chez différents auteurs dans la première moitié du 18° s. Le tableau de Duclos reprend en effet un classement proposé une année plus tôt par Boindin (1753, p 7-8), mais dans lequel les exemples étaient différents :

Consonnes faibles		Consonnes fortes	
b	bénir	p	pesant
d	devis	t	tenir
g	gueule	g	guenon
j	jeton	ch	cheval
q	queue	q	que
v	venir	f	fenouil
z	zèle	S	semer

Ce qui est un peu troublant, c'est que les deux exemples cruciaux *gueule* et *guenon* ne sont pas dans la même catégorie. Mais du coup, dans le cas de g et dans celui de q, les oppositions mettent en œuvre les mêmes séquences $[k]/[g] + [\emptyset]/[m]$, quoique suivant un ordre qui ne paraît pas être le même ; à moins que ce qui domine ne soit l'influence de la graphie eu/e.

On peut remarquer au passage que presque tous les cas d'opposition phonologique sont exemplifiés avec des paires minimales (vin/fin; bon/pont; don/ton) ou une quasi paire : zèle/seul.

Chez Boulliette dans le *Traité des sons de la langue française* qu'il publie une première fois anonymement en 1760, le classement est encore différent. Il identifie *G* et *Qu* comme deux *gutturales* :

G: goguenard Qu: coquemar à côté de quoi, il range deux consonnes mouillées: Gu: gueux Qu: queue

Dans ce cas, l'opposition entre gutturales et mouillées peut être interprétée du point de vue articulatoire comme correspondant aux mêmes variantes combinatoires que celles que nous proposons d'identifier chez Duclos. C'est ce que confirme l'analyse qu'il développe. Il note en premier lieu que

la ressemblance de caractères pour des consonnes si différentes fait qu'on les prononce tous les jours les unes et les autres sans y faire réflexion, et sans soupçonner même qu'il puisse y avoir entre elles quelque différence. (Boulliette, 1760, p. 57)

L'enjeu soulevé par la description est donc bien dans l'identification, la découverte, de réalités sonores que les lettres, dans leur simplicité, masquent.

Lorsqu'on les prononce (les unes et les autres), il se fait dans la bouche un mouvement fort différent. Car l'articulation qui produit ga et qua se fait au fond de la bouche, vers la gorge, la langue se gonflant vers sa racine, et se dégonflant ensuite subitement; au lieu que pour l'articulation qui produit gai et quai, la langue s'élevant en son milieu va s'appliquer au palais et se remet tout d'un coup dans sa situation naturelle. (Boulliette, 1760, p. 57)

Il me semble qu'une remarque de Dangeau sur des faits comparables, présente une intuition qui va dans le même sens. Il note :

Sur la prononciation du g dur, & du c dur, ou du k, il faut remarquer qu'en François devant les \acute{e} fermez, les e ouverts, et la voyelle eu, on prononce ces deux consonnes un peu mouillées, & comme s'il y avait un petit i: on prononce $gu\acute{e}rir$ comme s'il y avait $gui\acute{e}rir$, rigueur comme s'il y avait riguieur, question comme s'il y avait quiestion, vainqueur comme s'il y avait vainquieur (Dangeau, 1694, p. 101).

Dangeau note peut être une prononciation effectivement attestée chez certains locuteurs parisiens, chez qui la prononciation palatalisée de ces occlusives a pu aller jusqu'à la production d'un yod, mais on peut noter que vers le milieu du siècle, Harduin (1757) ou Beauzée (1765) ne la reconnaissent pas. Harduin commente ainsi l'observation de Dangeau :

j'ignore si la prononciation a varié sur cet article depuis que l'Abbé de Dangeau a fait ses *Essais*, mais mon oreille n'a jamais senti l'addition du son de l'*i* dans les mots qui font l'objet de sa réflexion (Harduin, 1757, p. 10).

On pourrait donc faire l'hypothèse que Dangeau marque seulement par cet i l'articulation palatale de l'occlusive.

Enfin, pour terminer sur ce point, Beauzée, après avoir présenté un tableau général des consonnes sur lequel nous reviendrons, fait le point sur un certain nombre de controverses qui traversent le siècle, parmi lesquelles on trouve cette question des articulations palatale ou gutturale de [g] et [k]. Il précise en premier lieu les enjeux soulevés par cette discussion et les principes qui doivent en guider l'examen. Le problème est bien dans la généralisation du principe d'opposition

des consonnes faibles et fortes, dont il s'agit d'examiner s'il doit être étendu au [g] et au [k]. Beauzée range ces consonnes dans la catégorie des articulations variables, « celles dont l'explosion se fait avec différents degrés de force, quoique la disposition méchanique des parties organiques soit toujours la même » (Beauzée, 1767, p. 58). Mais le critère permet alors de distinguer [k] et [g] comme deux *variétés* de la même articulation :

Une articulation faible et une forte « sont une et même articulation si l'on ne pense qu'à la disposition méchanique, & que l'on en envisage les variations comme accessoires; (...) ce sont deux articulations différentes, si l'on regarde le degré de force de l'explosion comme une partie essentielle et distinctive de leur nature. (Beauzée, 1767, p. 58)

En revanche, la distinction des articulations palatale et vélaire des deux occlusives n'est pas pertinente pour Beauzée. La question de la *réalité* du phénomène, et donc de la *réalité* des unités identifiées par ce critère, n'est plus posée en relation avec la norme d'un bien parler, comme a pu l'être par exemple celle de la réalité du *i* nasal dont l'apparition dans le parler parisien est interprétée comme l'introduction d'un *normandisme*, dont la source serait dans l'influence de Corneille sur la déclamation théâtrale (Beauzée, 1767, p. 22). Ce n'est pas non plus une question de fait qui engage la bonne foi et l'autorité du descripteur, quoique cette dimension de l'argumentation soit également utilisée par Beauzée (après Harduin qui fait des remarques semblables), l'argumentation pertinente ne doit reposer que sur une analyse rationnelle du mécanisme articulatoire, c'est-à-dire reproductible, et par là vérifiable :

En supposant, aux différences de prononciation dont il s'agit ici, toute la réalité qu'on leur prête, on ne doit effectivement les comparer que comme a fait l'anonyme d'après l'avis de l'académicien d'Arras [: Boulliette dont les propos sont rapportés et discutés par Harduin] : mais j'avoue que cette réalité me paraît bien suspecte ; et que mon organe n'a jamais pu donner au g ni au q des prononciations différentes, quoique je l'aye essayé de bonne foi. (Beauzée, 1767, p. 73)

Mais la bonne foi en elle-même n'est pas suffisante, ni le fait de l'impossibilité de prononcer dans laquelle se trouverait le locuteur Beauzée lui-même :

Je sais bien que l'inflexibilité de mon organe ne serait pas suffisante pour établir que tous les autres y sont conformes; de même qu'un chinois prouverait mal la non existence des articulations B, D, R, par l'impossibilité personnelle où il est de les prononcer. (Beauzée, 1767, p. 74)

L'analyse articulatoire ne sera donc probante que si elle parvient à mettre en évidence une facticité organique nécessaire. C'est l'objectif que Beauzée pense avoir atteint en montrant que la différence des impressions acoustiques produites par les deux g ou les deux q peut n'être que le résultat de l'influence exercée par la position des organes dans la prononciation des voyelles qui les suivent.

C'est donc en effet, dans ga & gai, dans qua & quai, le même mouvement organique qui opère l'interception & ensuite l'explosion de la voix : & si l'oreille y aperçoit quelque différence ; ce n'est point que la cause physique de l'articulation soit différente, c'est que l'effet en est modifié par la disposition particulière de la bouche dans l'émission de telle ou telle voix [c'est-à-dire de telle ou telle voyelle]. De là vient que le g & le g paraissent naturellement

mous & affaiblis avec les voix è, eu, é, i, u; ein, un; & au contraire vigoureux et pleins avec les autres voix. Ce n'est ni le caprice ni le génie de notre langue qui a fait ce partage; c'est la configuration physique de l'organe qui en est le principe naturel. (Beauzée, 1767, p. 76)

La découverte de nouvelles unités pose donc le problème de leur évaluation, et de leur réception par la communauté. Beauzée qu'on peut prendre ici comme un bon observateur, particulièrement conscient des contraintes auxquelles doit se soumettre une théorie, accepte celle des nasales sur la base de l'argumentation développée par Dangeau, mais pas celle des variantes de k et g. La régulation du nombre des unités identifiées, la mise en œuvre du principe du rasoir d'Ockam, constitue progressivement un problème au cours de cette période.

2. LE PROBLÈME DE LA RÉGULATION DU NOMBRE DES UNITÉS

Deux questions peuvent être distinguées ici. Quels sont les obstacles qui s'opposent à la découverte et à la mise en œuvre d'un principe de régulation simple, et comment les auteurs conçoivent-ils le problème lui-même ?

Que les auteurs aient eu conscience du problème posé par la tendance à la prolifération des unités que posent des descriptions de plus en plus fines, engagées dans une sorte de surenchère dans la finesse des consignes de « bonne prononciation », nous en trouvons de nombreux exemples. Chez Duclos par exemple, que nous avons cité plus haut, et qui exclut les sons qui ne lui paraissent « ni assez fixés, ni assez déterminés pour être contés » *actuellement* au nombre des sons de la langue.

Ce type de question se pose notamment pour certains sons vocaliques comme le e dont les différentes réalisations posent beaucoup de problèmes aux grammairiens, et dont les descriptions ne s'accordent pas facilement entre elles (Biedermann-Pasques, 1992; Colombat, 2003; Fournier, à paraître). Sans doute le problème n'est-il pas indépendant de la mise en place, dans la langue, d'un système phonologique au sein duquel le statut des oppositions de longueur, de timbre, et de hauteur n'est pas encore stabilisé. Néanmoins, c'est l'hypothèse que nous faisons, le témoignage des grammairiens sur la réalité de la prononciation de leur temps peut difficilement être pris sans quelques précautions. Il nous semble par exemple que, de Robert Etienne qui distingue seulement trois e, à Chifflet, Buffier, ou d'Olivet, qui en reconnaissent quatre, ou à l'auteur de l'article E de l'Encyclopédie qui en voit jusqu'à six, deux phénomènes évoluent conjointement, et sont susceptibles d'interagir : les faits de prononciation eux-mêmes (la norme semble particulièrement labile dans ce domaine, et les grammairiens peinent à la formuler de façon claire, ou même à l'identifier), et la théorie elle-même, la conceptualisation des oppositions de traits, celle-ci pouvant peser sur la perception et par conséquent sur les décisions.

Les auteurs se donnent d'ailleurs à partir du 18° s. un modèle pour penser, dans le domaine des sons vocaliques, cette multiplicité des unités, leur prolifération potentielle, et l'impossibilité d'en réguler le nombre. Au cours de l'émission des voyelles, sur le plan acoustique, la résonance de la colonne d'air dans l'appareil vocal présente des similitudes avec celle d'un instrument à vent. D'un son à l'autre, il y a une infinité de nuances, comme il y a une infinité de

degrés de hauteur entre deux notes produites par la vibration d'une colonne d'air dans un instrument à vent.

La voix n'est que l'agitation de l'air qu'on fait sortir de la poitrine, et qui selon les différentes formes que prend le canal par lequel il passe, donne différents sons, que la bouche, qui est comme l'extrémité d'une trompette, rend plus ou moins forts, à proportion qu'elle est plus ou moins ouverte (Boulliette, 1760, p. 7)

Et un peu plus loin,

Il est bon d'observer qu'entre le son le plus aigu et le plus grave, il y a plusieurs degrés, et pour ainsi dire plusieurs nuances de sons plus ou moins aigus ou plus ou moins graves. (...)

L'e ouvert est la voyelle en laquelle on peut facilement observer plus de degrés de ces sons aigus ou graves, comme dans les mots suivants : musette, messe, père, sujet, thèse, objet, presse, fête, ils avoient... (Boulliette, 1760, p. 10)

Cette représentation du phénomène articulatoire qui s'installe à partir de Cordemoy, et que les auteurs reprennent en précisant l'analogie (les consonnes sont tantôt comme les doigts du flûtiste, tantôt comme ses coups de langue qui séparent et *articulent* les sons les uns aux autres), fonctionne alors comme un obstacle à la conceptualisation de la notion d'unité vocalique, et à l'élaboration d'un concept régulateur (les *degrés* sont potentiellement en nombre infini entre deux notes/sons) comme l'a bien montré Sylvain Auroux (1973, 1979, 1992).

Néanmoins, on voit se mettre en place, à défaut d'un principe régulateur simple, et unique, comme le sera le concept de phonème, des éléments de régulation au sein même des théories, dont nous amorçons dans ce qui suit la description.

LE PRINCIPE RÉGULATEUR EST ISSU DU MODÈLE

Pour les auteurs de cette période, les sons sont des entités naturelles (Auroux, 1979, p. 225). Le problème est qu'ils ne se laissent pas observer de façon immédiate, et que l'intuition de l'observateur peut être prise en défaut. La discussion prend en effet typiquement la forme suivante ; les auteurs discutent de la réalité d'un fait, de l'existence empirique de telle réalisation sonore. Ceux qui contestent l'existence du i nasal, des semi-voyelles, ou des articulations palatales de g et k, le font en contestant la solidité de la perception de leur adversaire, et développent généralement une argumentation visant à expliquer sur des bases rationnelles, les causes de l'erreur qu'ils commettent, généralement vue comme le fruit d'une illusion.

Mais aujourd'hui tous les grammairiens méconnaissent cet *i* nasal, dont le son est presque improductible et que les plus zélés partisans de cette voyelle s'imaginaient plutôt prononcer qu'ils ne la prononçaient réellement. (Boulliette, 1788, p. 37)

Sous quelle forme se présente une argumentation rationnelle en l'absence d'un appareillage technique qui permettrait d'externaliser, et par là d'objectiver, l'observation? La rationalité ne peut être atteinte en effet que si la question est posée sur un terrain qui ne soit pas seulement celui de la perception par

auto-observation des faits articulatoires. C'est bien le cas des arguments proposés par Dangeau en faveur des voyelles nasales qui reposent sur l'observation de faits distributionnels.

C'est bien également le cas de la discussion sur le *i* nasal. Ainsi Buffier avait proposé un argument en faveur de la solidité de cette thèse sur la réalité d'une cinquième voyelle nasale fondée sur l'étymologie : il apparaîtrait dans les mots issus du latin qui commencent par *in-*. L'argumentation de Boulliette reprend cette idée, et en conteste la cohérence avec les arguments que nous schématisons :

- pourquoi seulement les étymologies comme *inpius*, *indoctus* et non *Indus*, *sincerus*, *vindicta*... Et que peut-on savoir de la prononciation réelle des Latins ?
- en outre, si les voyelles nasales, comme il est souvent noté, appartiennent en propre au génie du français, comment sa source serait-elle dans un fait latin, et pourquoi limité aux seuls cas du *in* latin ?
- enfin, les séquences *in* du latin ont pu donner naissance à différentes sortes de nasales : *vincere* > vaincre ; *lingua* > langue, etc.

La discussion menée par Beauzée, de la validité des analyses qui identifient les semi-voyelles [i], [w], [u] chez Duclos, Boulliette et Harduin, est également exemplaire de cette démarche. Elle repose sur l'établissement d'un certain nombre de principes, et d'un système de classement des sons qui se donne comme général. Le corps de théorie qui en résulte permet ensuite de passer au crible les faits discutés, et de les retenir ou de les exclure. Dans le cas qui nous occupe, Beauzée pose en premier lieu, à partir d'une analyse du fonctionnement naturel du mécanisme articulatoire, que l'hiatus, la rencontre de deux voix (c'est-à-dire deux voyelles), est toujours réduit d'une manière ou d'une autre dans les langues, soit parce qu'il oblige les poumons qui doivent fournir l'air nécessaire à l'émission de deux voix consécutives à un plus grand travail, sans les « petits repos » que ménagent les articulations, soit parce qu'il gêne l'auditeur en choquant désagréablement son oreille comme le font les hésitations et les lenteurs de la parole d'un bègue ou d'une personne qui hésite (Beauzée, 1767, p. 32 passim). C'est donc en vertu d'une loi naturelle et générale que les langues réduisent les hiatus à l'intérieur de mots. Cette réduction ne peut s'opérer que de deux façons : l'affaiblissement de la première ou de la seconde des deux voyelles en contact. Il en résulte une diphtongue, mais cela ne signifie en rien que le premier élément, lorsqu'il a subi ce processus d'affaiblissement, puisse être considéré comme une vraie consonne, c'est-à-dire une articulation modificatrice de la voyelle que cet élément précède.

(...) cette correction de l'hiatus se fera toujours et partout selon l'une de ces deux méthodes également naturelles, & dont le choix est nécessairement subordonné à une loi inviolable de l'harmonie, qui exige que de deux voyelles consécutives, la première soit fortifiée, si la seconde est muette ou très-brève; ou au contraire que la première soit faible, si la seconde peut servir de point d'appui à la voix. (Beauzée, 1767, p. 37)

Il s'en faut donc de beaucoup pour que l'élément prépositif d'une diphtongue soit une vraie consonne. Si c'était le cas, il faudrait alors le classer dans une des catégories prévues par la théorie. Les consonnes ne peuvent être que muettes ou sifflantes (*cf. infra*). Le premier élément d'une diphtongue n'est ni l'un ni l'autre. Ce n'est donc pas une consonne.

LA HIÉRARCHIE DES CRITÈRES

Un autre aspect de la réflexion sur le problème de la régulation des unités concerne la conception des sons eux mêmes. A partir de Port-Royal, on voit apparaître dans les descriptions de la série des voyelles un motif, un thème de réflexion, qui sera repris par les auteurs suivants : celui de la hiérarchie des critères définitoires des différentes voyelles. Les différences de longueur, de tonalité, ou d'ouverture ne sont pas sur le même plan, et ne jouent pas le même rôle dans leur définition.

Ainsi la prégnance du critère d'ouverture à Port-Royal. Il découle naturellement de la définition, elle-même fondée sur la fiction de leur invention :

comme la bouche est l'organe qui les forme [: les sons]; on a vu qu'il y en avait de si simples, qu'ils n'avoient besoin que de la seule ouverture, pour se faire entendre & pour former une voix distincte, d'où vient qu'on les a appellez *voyelles* (*GGR*, 1676, p. 6).

Un classement suit naturellement qui ne prend en compte précisément que « les diverses ouvertures de la bouche » et range les sons « de la plus grande ouverture de la bouche à la plus petite » selon la série : a, \hat{e} , \acute{e}

Les Messieurs évoquent d'autres critères possibles. La longueur par exemple « cause une variété assez considérable dans le son », mais elle ne conduit pas à l'identification de « sons simples ». Sur ce point, les Messieurs se distinguent de plusieurs de leurs devanciers qui opposaient *a* long et *a* bref dans des sortes de paires minimales (Ramus, 1572; H. Etienne, 1582: pate de chien et pate de farine; tache [salissure], et tasche [besogne]...)

Le choix d'un critère unique correspond à une préoccupation épistémologique qui nous paraît nouvelle dans le contexte des grammaires françaises de l'âge classique : c'est moins la substance des diverses voyelles qui est analysée et décrite que le mécanisme général qui les ordonne, et constitue le véritable objet de la théorie que les Messieurs s'efforcent d'élaborer. On saisit par là ce que peut être une théorie générale des sons, conforme au projet de l'ouvrage. Mais on peut noter aussi que sa mise en œuvre systématique permet d'unifier des descriptions qui ne l'étaient pas chez les prédécesseurs. Ainsi la distinction des deux o est-elle traitée sur le même plan que celle des deux e.

Pourtant, si l'on prête attention au détail de l'exposé, il apparaît que le problème dans les deux cas n'est pas exactement le même.

• Le cas de l'opposition entre e ouvert et e fermé paraît assez simple, comme le montrent les exemples proposés : mer/abismer; $n\underline{e}ttet\underline{\acute{e}}$.

Ce n'est d'ailleurs pas là une invention des Messieurs dont l'exposé s'appuie ici sur la déjà longue tradition de la description des différents e du français que nous avons évoquée plus haut. Là où leurs prédécesseurs identifient trois e (Pillot, Masset, Maupas...), ou quatre (Oudin, Chifflet, et un peu plus tard Irson), selon des modalités complexes et peu homogènes qui mêlent tonalité, hauteur, longueur, à travers une terminologie également peu stabilisée (Colombat, 2003, p. 29-31), on a donc chez les Messieurs un dispositif tout différent ;

- d'un côté l'opposition e ouvert/e fermé (dont l'origine semble se trouver chez Meigret);
- de l'autre, le problème du *e* muet, traité sur un plan tout différent, et dont la définition est essentiellement fonctionnelle, et non articulatoire.

c'est ce que les Hebreux appellent *scheua* (...) Et ce *scheua* se trouve necessairement en toutes les langues, quoy qu'on n'y prenne pas garde, par ce qu'il n'y a point de caractere pour le marquer. [Il n'est] dans son origine qu'vn son sourd, conjoint aux consonnes, lors qu'on les veut prononcer sans voyelle, comme lorsqu'elles sont suivies immediatement d'autres consonnes, ainsi que dans ce mot, *scamnum* ». (Arnauld & Lancelot, 1676, p. 9)

• le problème des deux o est différent (Billy, 2006) :

Les Messieurs écrivent que o ouvert et o fermé s'opposent comme dans coste, et cotte; ou hoste, hotte. Mais bizarrement, ces deux exemples ne semblent pas présenter les faits dans le bon ordre. En outre, si l'on considère la série des sons classés selon le degré d'ouverture (cf. supra), en prêtant attention à la représentation graphique des différences, on voit que l'accent circonflexe marque d'un côté le e le plus ouvert (le plus proche de a), et de l'autre le o le plus fermé (le plus prés de eu). Il est également très étonnant de voir figurer i dans un rang d'aperture supérieur à o. Il semble que deux critères interfèrent, dont un seul est identifié explicitement par les Messieurs : le degré d'aperture, et la présence ou l'absence du trait labial (ou arrondi) : les quatre premières voyelles sont non arrondies, les cinq suivantes le sont. Mais il est vrai également que cet ordre de classement est celui que l'on trouve dans la grammaire de Meigret : « nous avons donc a, e ouvert, e clos, i, ou clos (autrement ne l'osé je noter), o ouvert, u » (Meigret, 1550, p. 9).

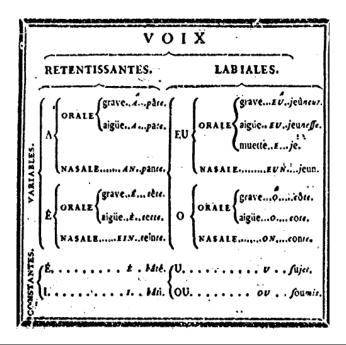
Masset, Maupas, Oudin, ne décrivent pas d'opposition d'aperture entre deux o. Pour Chifflet, il s'agit d'une opposition de longueur. Pourtant il semble, au vue des exemples, que le phénomène est bien identifié : « la terminaison en ome se prononce en o long : comme tome (...) mais Rome, se prononce romme (suivent des exemples dans lesquels le doublement de la consonne marque la brièveté du o) (Chifflet, 1659, p 183). La généralisation par les Messieurs de l'opposition d'aperture pourrait donc être considérée comme une innovation à porter à leur crédit. En rapprochant leur observation et celle de Chifflet, presque exactement contemporaines, il apparaît qu'elles diffèrent moins sans doute par le témoignage que par le choix théorique et la conceptualisation des faits.

Il n'en demeure pas moins que la présentation semble comporter des anomalies. Deux phénomènes peuvent les expliquer : l'emprunt de la liste des voyelles elle-même ? Nous avons vu qu'elle est très proche de celle de Meigret ; l'emprunt au même Meigret du critère clos/ouvert (que ce dernier illustre avec les exemples : tort/tour; corse/course). Mais c'est ici sur des sons différents qu'il s'applique³.

Sur la relation entre [o] et [u] dans la phonétique française de l'âge classique, voir Beaulieux (1927). Il s'agit « d'une des questions les plus embrouillées de la phonétique du français ». Elle se résout progressivement au cours de la période que nous observons. Meigret apparaît comme un « champion de l'ouisme », c'est-à-dire de la prononciation [u] du [o] fermé. Mais la distinction entre [o] et [u] est inégalement répartie sur le territoire. La province est plus « ouiste » que Paris (sauf la cour). Aux variations diatopiques

LA DISTINCTION ENTRE UNITÉ ET VARIANTE

L'idée que tous les critères n'ont pas le même rôle fonctionnel dans la détermination d'unités vocaliques différentes apparaît donc avec la Grammaire Générale et Raisonnée et paraît liée à l'élaboration d'une théorie générale des sons linguistiques. Elle conduit au début du siècle suivant à la notion de grande voyelle. Boindin, dans son Traité sur les sons de la langue française en 1709, distingue en effet, en utilisant un terme dont il se sert également, comme nous l'avons vu plus haut, dans son classement des consonnes, entre les voyelles faibles (ou petites) que sont é, i, u, ou, ne connaissant qu'une seule réalisation, et les voyelles fortes (ou grandes), è, a, eu, o, qui peuvent se réaliser de trois façons : selon un timbre aigu, grave, ou nasal. Le même classement est repris par Duclos dans ses Remarques sur la Grammaire de Port-Royal, par Beauzée dans sa Grammaire générale en 1767, puis par Boulliette dans les deux éditions de son Traité des sons de la langue française (1760 et 1788). La terminologie est chez eux significativement différente. C'est comme voyelles respectivement invariables (ou constantes) vs variables que les deux catégories s'opposent dans leurs classifications. Le système vocalique est donc vu, par quelqu'un comme Beauzée qui en offre la présentation la plus cohérente et la plus complète, comme comportant deux sortes d'unités, toutes deux définies par un faisceau de critères comme il apparaît dans le tableau que nous reproduisons ci-dessous (1767, t1, p. 11):



s'ajoutent par ailleurs d'autres effets, comme la mode suscitée par la prononciation des reines italiennes.

Les voyelles variables sont des unités abstraites, qui ne se manifestent empiriquement qu'à travers leurs *variantes* orale grave, orale aiguë et nasale. Le rapport avec les *lettres* paraît ne relever que de la commodité de la notation. Et le concept régulateur ne paraît plus ici coïncider avec la lettre, mais se présenter comme une entité distincte des réalisations sonores sensibles, distincte donc de la substance sonore. C'est cette idée de variante qui permet de comprendre le statut des oppositions distinctives que met en œuvre la description. Sans doute, il y a là un trait des descriptions phonétiques qui apparaît très tôt, et qu'il ne faudrait pas prendre naïvement comme la préfiguration de ce que sera la théorie des paires minimales structuralistes. Les oppositions distinctives données par Beauzée ne fonctionnent en effet pas de façon systématique pour décrire le statut d'une unité dans ses relations avec d'autres unités, mais seulement, on le voit, pour manifester la diversité, qui peut être décrite rationnellement, de ses réalisations.

3. L'ÉVOLUTION DES CLASSEMENTS

Nous nous intéresserons ici principalement à la question du classement des consonnes. Le projet de classer les sons sur des bases rationnelles ne naît évidemment pas avec la grammaire générale, il s'agit même probablement d'un des plus anciens problèmes abordés par la tradition occidentale (Desbordes, 1990, Clerico, 1995). Néanmoins, on constate à partir du milieu du 17° s. une intensification de la réflexion sur cette question, dont les enjeux ne sont pas seulement orthoépiques, comme en témoigne la confrontation de plusieurs types de classements. A la différence de ce que l'on peut observer dans d'autres domaines, où le renouvellement terminologique et la table rase dont se réclament les auteurs masquent souvent la cumulation des résultats⁴ et celle des notions, on note ici que les découvertes, comme celles des voyelles nasales, ou des semi-voyelles (*cf. supra*) soit sont l'objet de discussions serrées, soit sont reçues comme telles, et définitivement validées.

Nous retraçons ici très rapidement l'évolution des classements élaborés par les grammairiens à partir de trois exemples particulièrement représentatifs de la période : le classement des consonnes dans la grammaire de Port-Royal, chez Dangeau, et enfin chez Beauzée.

Aucun critère de classement ou d'analyse des consonnes n'apparaît dans le chapitre qui leur est consacré dans la *Grammaire générale et raisonnée*, quoique les Messieurs identifient leurs différents points d'articulation, comme il apparaît dans la citation que je faisais plus haut. Une longue tradition de classement des consonnes (Clerico, 1995) était pourtant disponible notamment chez Meigret qui distingue quatre ensembles de consonnes correspondant respectivement aux

C'est le cas exemplairement dans le domaine de la théorie des temps. En dépit du développement d'une théorie homogène à partir de Port-Royal (Fournier, 1994), le renouvellement terminologique y est extrêmement intense. C'est également le cas dans de nombreux autres domaines comme la sémantique des articles (Auroux, 1993; Fournier, 2004), ou la théorie des compléments (Chevalier, 1968; Bouard, à paraître).

vélaires (k, g), labiales (p b, f, v), dentales (d, t), alvéolaire (et sifflantes) (s, z, ch)⁵.

En revanche, les faits sont présentés à travers un tableau général des consonnes dans les alphabets latin, grec et hébreu. Il s'agit d'un tableau à double entrée. Les lignes du tableau correspondent aux unités consonantiques simples communes à toutes les langues. Les colonnes correspondent à autant d'arguments en faveur de la généralité des sons identifiés. On note au passage que la première vaut pour toutes les langues vulgaires.

Ainsi le caractère de généralité des faits est atteint ici par un autre moyen qu'il ne l'est dans le domaine des sons vocaliques (en l'occurrence l'identification rationnelle d'un critère distinctif, les différents degrés d'ouverture de la bouche, que les Messieurs donnent comme un critère en quelque sorte naturel, et/ou nécessaire). C'est la méthode empirique de la comparaison des données fournies par les alphabets qui constitue ce moyen, comme on le voit dans le tableau qui suit (1660, p. 10)

CONSONES qui n'ont qu'vn son simple

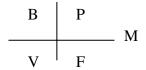
Latines & vulgaires	Grecques	Hebraïques.
B. b P. p F. f ph V. v, consone	B. β, Π. π, Φ. φ,	Beth. Pe.
C. c, G. g, J. j, consone. D. d, T. t, R. r, L. l	 Κ. κ, Γ. γ, Δ. δ, Τ. τ, Ρ. ρ, Λ. λ, 	Caph. Gimel. Iod. Daleth. Teth. Resch. Lamed
ill. M. m, N. n, gn. S. s, Z. z, CH. ch H. h,	M. μ, N. ν, Σ. σ, Z. ζ,	Mem. Nun. Samech. Zaiin. Schin. Hhet.

Dans son discours sur les consonnes Dangeau développe deux principes de classement, très différents que nous présentons l'un à la suite de l'autre.

⁵ cf. aussi les classements les plus anciens : muettes (i.e. occlusives), et semi-voyelles (i.e. constrictives, plus *m* et *n*). L'opposition correspondant à momentané vs continu (qui peuvent être tenues sans support vocalique).

Le premier distingue trois ensembles correspondants partiellement au classement de Meigret. Mais l'originalité tient surtout à sa présentation à l'aide de trois diagrammes (Dangeau, 1694, p. 39 passim).

5 consonnes labiales



5 consonnes palatales

4 consonnes sifflantes

Le second (p. 52) reprend une seule des oppositions binaires (droite/gauche) qui apparaît dans les trois diagrammes. C'est celui qui sera également repris dans la suite (Boindin, Duclos, etc.)

faibles	fortes
В	P
V	F
D	T
G	K
Z	S
J	Ch

Les consonnes pour lesquelles cette opposition n'est pas pertinente sont rangées à part : les liquides : L et R ; les « mouillées » : L mouillé (fille) ; N mouillé (ignorance), l'aspirée : H

Les consonnes regroupées dans chacun des diagrammes entrent dans des relations de proportionnalité impliquant divers types de critères, comme le montrent les observations faites sur le premier. Ces critères peuvent être :

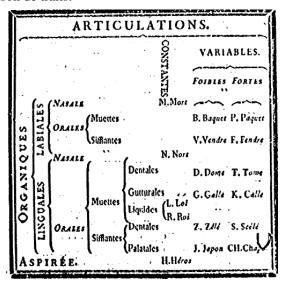
- articulatoires. Ainsi B et P, c'est la même chose : ces deux lettres se prononcent toutes les deux en frappant la lèvre d'en bas contre la lèvre d'en haut.

– ou impliquer des mécanismes plus complexes. Ainsi V a le même rapport à B que F à P. Comme le prouve le fait que ces lettres se changent l'une en l'autre par exemple dans la prononciation des Gascons qui disent : $bous\ sabez$ (vous savez).

Par ailleurs, les trois diagrammes représentent une opposition haut/bas, régulière, vérifiée dans les trois séries concernant cette fois le point d'articulation. Ainsi, selon Dangeau, dans l'articulation de D et T, le bout de la langue frappe contre la partie du palais qui est proche des dents d'en haut. En revanche, pour G et K, le bout de la langue frappe la partie de la mâchoire d'en bas qui est proche des dents d'en bas, d'où l'élévation du milieu de la langue vers le haut du palais.

Enfin, on peut noter que certains de ces critères peuvent constituer un cadre propre à décrire la variation (cf. l'exemple du gascon plus haut) ou le changement diachronique. Ainsi Dangeau propose comme une règle générale, la transformation d'une consonne de faible en forte, lorsqu'elle se trouve en finale, comme l'atteste le passage de certains mots latins en français : *captivus* donne *captif* et non *captiv* (p. 50 *sq*).

Le tableau auquel Beauzée aboutit est d'une nature profondément différente. Il intègre en effet, pour la première fois, l'ensemble des critères identifiés par les auteurs précédents dans un classement à deux entrées, qui les distribue et les hiérarchise selon une combinatoire complexe. Les unités consonantiques, à la différence de ce qui apparaît dans le tableau des voyelles où les lettres constituent encore des entrées (cf. *supra*), apparaissent ici comme le résultat d'une combinaison de traits.



Notons que les critères ne sont pas tous du même type. L'analyse de l'articulation elle-même, prenant en compte des traits qui relèvent soit du point d'articulation soit du mode d'articulation, donne lieu à l'étagement de cinq niveaux de critères (entrées horizontales). Tandis que les entrées verticales renvoient à la distinction entre *variables* et *constantes*, dont nous avons suivi la mise en place progressive dans l'analyse des voyelles. Elle correspond ici sur la reprise de l'opposition faible/forte.

POUR CONCLURE

Une des caractéristiques de la phonétique de l'âge classique tient aux modalités complexes selon lesquelles s'opère la régulation de la description phonétique. Il manque sans doute aux auteurs de l'époque un véritable concept régulateur, et dans certains cas, notamment dans celui de l'analyse des voyelles, c'est la lettre, dans sa naturalité, qui joue ce rôle (Auroux, 1992). En témoignent le tableau des voyelles chez Beauzée, et dans une certaine mesure, celui des consonnes dans la grammaire de Port-Royal.

Néanmoins, il apparaît également que le problème épistémologique de la régulation est posé dans des termes qui, à partir du moment où le projet théorique intègre une certaine dimension de généralité, se distinguent nettement de la formulation de règles de bonne prononciation. C'est ce qui nous paraît se manifester sous plusieurs formes et sur des plans différents comme des *principes* de régulation, par exemple dans la construction, chez plusieurs auteurs, de la distinction entre *unité* et *variante*, dans l'élaboration d'une hiérarchie des critères définitoires ou distinctifs des unités, ou comme chez Beauzée, dans l'analyse des consonnes comme résultant d'un faisceau de traits.

RÉFÉRENCES

Arnauld, Antoine & Lancelot, Claude (1676 [1660]). Grammaire générale et raisonnée, Paris, le Petit [édition de 1754, avec remarques de Duclos, Paris, Prault fils aîné; édition de 1768, contenant les Reflexions sur les fondements de l'art de parler pour servir d'éclaircissement et de supplément à la Grammaire générale et raisonnée, de l'abbé Fromant, Paris, Prault père].

Auroux, Sylvain & Calvet, Louis-Jean (1973). « De la phonétique à l'apprentissage de la lecture ; la théorie des sons du langage au XVIIIe siècle », *La Linguistique 9/1*, 71-88. Auroux, Sylvain (1979). *La sémiotique des Encyclopédistes*, Paris, Payot.

Auroux, Sylvain (1992). « Note sur les progrès de la phonétique au 18e siècle », *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, Auroux, Sylvain (ed), Liège, Mardaga, 598-606.

Auroux, Sylvain (1993). La logique des idées, Paris, Vrin.

Beaulieux, Charles (1927). *Histoire de l'orthographe française*, Lille, impr. Desclée, De Brouwer et Cie ; Paris, libr. ancienne Honoré Champion.

Biedermann-Pasques, Liselotte (1992). Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

Billy, Dominique (2006). «Il faut qu'un o soit ouvert ou fermé, une relative embarrassante de la grammaire de Port-Royal », *Travaux de linguistiques*, 53/2, De Boeck Université, 155-166.

Boindin, Nicolas (1709). *Dissertation sur les sons de la langue française*, Paris, Prault. Boindin, Nicolas (1753). *Remarques sur les sons de la langue française*, Paris, Prault.

- Bouard, Bérengère (à paraître). « Proposition et complément dans les grammaires françaises au début 19e siècle », *Cahiers de l'Institut des Langues Slaves de Lausanne*, Actes du colloque « La structure de la proposition : histoire d'un métalangage ».
- Boulliette, (abbé) (1760). Traité des sons de la langue française, Paris, Mérissant.

Beauzée, Nicolas. (1767). Grammaire Générale, 2 vols, Paris, Barbou.

- Buffier, Le Père Claude (1709). Grammaire française sur un plan nouveau, Paris, N. Le Clerc et al.
- Buffier, Le Père Claude (1714). Grammaire française sur un plan nouveau... nouvelle édition augmentée d'un Traité sur la prononciation des e différens de la langue française... Paris, P. Witte.
- Chevalier, Jean-Claude (1968 [2006]). Histoire de la syntaxe, naissance de la notion de complément dans la grammaire française, Genève, Droz [Paris, Champion].
- Chifflet, R. P. Laurent (1659). Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française, Paris, P. Mauger [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- Clerico, Geneviève (1995). « Le nom des lettres. Les enjeux d'un débat au XVI^{eme} siècle », dans *Mélanges d'Histoire de Langue française, de Dialectologie et d'Onomastique offerts au Professeur Jacques Chaurand*, Tamine Michel (ed.), *Parlure* 7, 8, 9, 10, Institut Charles Bruneau.
- Cordemoy, Géraud de (1668). Discours physique de la parole, Paris, F. Lambert.
- Coseriu, Eugène (1994). « La "découverte" des voyelles nasales », Communication et cognition 27, 27-110.
- Dangeau, Abbé Louis de Courcillon (1694). Essais de Grammaire contenus dans trois lettres d'un académicien à un autre académicien, Paris, J.-B. Coignard, cités d'après Opuscules sur la langue française par divers académiciens, Paris, Bernard Brunet, 1754
- De Brosses, Charles de (1765). Traité de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'étymologie, Paris, Saillant.
- Desbordes, Françoise (1990). *Idées romaines sur l'écriture*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires de Lille.
- Duclos, (1754). Voir Arnauld Antoine & Lancelot Claude.
- Estienne, Henri (1582). *Hypomneses*. [traduction et notes par Jacques Chaumarat, Paris : H. Champion, 1999].
- Fournier, Jean-Marie. (1994). La théorie des temps dans la grammaire générale (1660-1811), thèse de doctorat, Université Denis Diderot-Paris VII.
- Fournier, Jean-Marie. (2004). « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16ème-18ème siècle) », History of Lingustics in Texts and Concepts. Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten. Herausgegeben von Gerda Haßler und Gesina Volkmann, Münster, Nodus Publikationen, vol. I, 119-129.
- Fournier, Jean-Marie (à paraître). « La notion d'unité sonore dans les grammaires françaises des 17^{eme} et 18^{eme} siècles », *History of Linguistics 2005. Selected Papers from the tenth International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS X), Urbana-Champaign, Illinois (1-5 September 2005)*, Douglas Kibbee (ed.), Amsterdam-Philadelphia, Benjamins.
- Harduin, Alexandre-Xavier (1757). Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe, Paris, Prault.
- Harduin, Alexandre-Xavier (1760a). Lettre à l'auteur du traité des sons de la langue française par l'auteur des Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe, Paris, Imprimé par l'auteur.
- Harduin, Alexandre-Xavier (1760b). Dissertation sur les voyelles et sur les consonnes, Paris, Lambert.
- Irson, Claude (1656). Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue français, Paris, l'auteur. [Slatkine reprints, Genève, 1973]

- Masset, Jean (1606). L'Exact et Tres-Facile Acheminement à la Langue Françoise, Par Iean Masset. Mis en latin par le mesme autheur, pour le soulagement des estrangers, Paris, David Douceur.
- Maupas, Charles (1607). *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, O. Boynard [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- Meigret, Louis (1550). *Le Tretté de la Grammere françoeze*, Paris, C. Wechel. [Slatkine reprints, Genève, 1972; Haussmann, Franz Jozef (ed.), Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1980]
- Oudin, Antoine (1632). *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommaville [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- Palsgrave, John (1530). Lesclaircissement de la langue française, Londres, R. Pynson et J. Haukis. [traduction et notes de Baddeley, Susan, Paris, H. Champion, 2003]
- Pasquier, Etienne. 1971. Œuvres. Genève, Slatkine.
- Pillot, Jean. (1561 [1550]). Gallicae linguae institutio, latine sermone conscripta, Paris, Stephanus Grouleau. [Slatkine reprints, Genève, 1972; traduction et notes de Colombat, Bernard, Paris, H. Champion, 2003]
- Wailly, Noël François (1754). *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, Barbou.